



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
des territoires
Service Prospective Urbanisme et Risques
Affaire suivie par : Isabelle CHADŒUF
Téléphone : 04 88 17 82 68
Télécopie : 04 88 17 87 91
Courriel : ddt-spur@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL
du **14 DEC. 2016**
arrêtant la Stratégie Locale de Gestion des Risques
d'Inondation des affluents de la rive gauche du Rhône

LE PREFET DU DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE

LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA DROME
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R. 566-14 R. 566-15 et R. 566-16 relatifs aux stratégies locales ;

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 06 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L. 566-5.I. du code de l'environnement ;

VU l'arrêté interministériel du 07 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté n° 11-402 du 21 décembre 2011 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 12-282 du 12 décembre 2012 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU les arrêtés n° 13-416 bis du 20 décembre 2013, n° 14-166 du 1^{er} août 2014 et l'arrêté n° 14-160 bis du 15 septembre 2014 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 16-118 du 15 février 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'approbation et leurs objectifs ;

VU l'arrêté n° DEVP1527841A du 07 décembre 2015 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU la saisine du préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée en date du 29 septembre 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse,

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation des affluents de la rive gauche du Rhône est approuvée.

ARTICLE 2 :

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation des affluents de la rive gauche du Rhône est consultable au siège de la direction départementale des territoires de Vaucluse – cité administrative – avenue du 7^{ème} Génie – 84905 AVIGNON CEDEX ainsi que sur le site internet : vaucluse.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du département du Vaucluse, de la Drôme et des Hautes Alpes.

ARTICLE 4 :

Les préfets des départements de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes, les directeurs départementaux des territoires des départements de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du département de Vaucluse



Bernard GONZALEZ

Le préfet du département des Hautes-Alpes

Le préfet du département de la Drôme



Philippe COURT

Eric SPITZ

